

PRÉVENIR... J'Y VEILLE !

Editorial

SOMMAIRE

- ✓ Editorial
- ✓ Actualités en Morbihan
- ✓ Veille juridique
- ✓ Boîte aux lettres
- ✓ Revue de presse

NUMÉRO 108

DECEMBRE 2010

Directeur de la publication:
Joseph BROHAN
Imprimerie du CDG 56
Dépôt légal: Février 2001
n° ISSN: 1626-9101

¹Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. (Article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle)

L'année 2011 se profile déjà, mais il semble important de relever les progrès et les efforts accomplis par les collectivités territoriales au cours de l'année 2010 :

- Les initiatives nombreuses et résolues de **démarches d'évaluation des risques professionnels**, en vue de définir un programme d'actions de prévention des risques au travail annexé au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUEvRP) ;

Parmi ces initiatives, certaines sont accompagnées par le centre de gestion de la F.P.T du Morbihan et subventionnées par le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

- La détermination et la mobilisation croissante des instances paritaires que sont **les comités techniques paritaires et les comités d'hygiène et de sécurité** ;
Il est à noter que l'agent ACMO, le médecin de prévention, l'agent ACFI sont régulièrement conviés aux séances lorsque des questions relevant des domaines Santé – Sécurité au travail sont abordées.

- La création et l'installation **des réseaux d'ACMO** qui permettent aux agents titulaires de cette mission de se connaître et de se rencontrer annuellement pour partager leur expérience et s'entraider localement ;
La prochaine étape est de concrétiser un ou plusieurs réseaux d'ACMO spécifiques au monde de l'action sociale et de l'aide aux personnes âgées.

- La définition **des plans de formation incluant un volet "hygiène et sécurité au travail"** et l'adoption de chartes et règlements de formation ;

A petits pas, la prévention des risques professionnels s'installe et devient l'objet d'une véritable politique de prévention des accidents et des maladies susceptibles d'être liés aux fonctions exercées.

L'ambition aujourd'hui, et cela constitue le coeur de l'application locale de l'accord cadre du 20 novembre 2009 relatif à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, est **que cette démarche soit durable**.

Le Président,

M. Joseph BROHAN
Conseiller général
Maire de Muzillac

Actualités en Morbihan

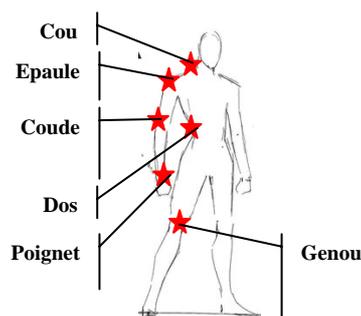
Prévenir les **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)** :

TROUVER MAINTENANT DES SOLUTIONS

Préoccupation majeure de santé au travail dans le monde du travail, **les troubles musculo-squelettiques (TMS) n'épargnent pas la fonction publique territoriale.**

Ainsi, le nombre de maladies déclarées a été multiplié par trois entre 2004 et 2007.

Révéler la question des TMS pour mieux les prévenir, c'est l'objectif d'un dépliant (voir exemplaire joint) voulu par le CDG du Morbihan et le service de santé au travail AMIEM et élaboré conjointement pour sensibiliser l'ensemble des agents territoriaux.



Ces petites douleurs au travail qui deviennent insupportables. Et si c'était un TMS ?

Plus d'informations sur www.cdg56.fr

Pour sa diffusion, deux cas de figure :

- le dépliant sera joint au **bulletin de salaire** du mois de janvier 2011 pour les agents des communes ou établissements qui ont délégué l'édition des paies au CDG du Morbihan.
- pour les autres, veuillez contacter le service Conseil Hygiène Sécurité au travail du CDG du Morbihan pour nous indiquer le nombre de dépliants souhaités.

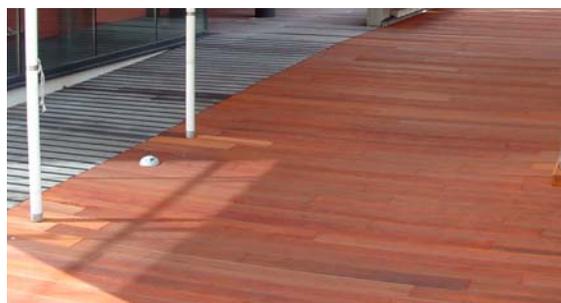
MAUVAIS SCENARIO ! Glissades sur un cheminement – passerelle en bois

Soucieux de l'intégration paysagère et environnementale, le bois fait son retour dans les projets architecturaux des bâtiments des collectivités territoriales.

S'agissant de cheminements piétonniers ou de passerelles, le revers est le risque accru de glissades et de chutes, notamment pour les agents qui y travaillent quotidiennement.

Recueil des faits : empruntant un cheminement platelé en bois pour entrer dans le bâtiment où il travaille, l'agent a glissé et chuté sur le dos.

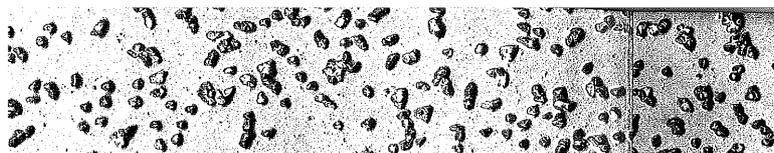
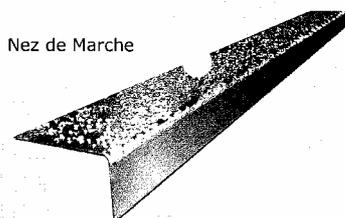
(Fracture - 46 jours d'arrêt de travail)



PREVENTION :

- **Eviter les risques dès la conception de l'ouvrage**, en sélectionnant les **matériaux et les revêtements extérieurs** qui réduisent les risques de chute ;
- **Compléter ces mesures** en ajoutant des **éléments rugueux ou antidérapants** (rampe ; lame ; profil ; nez de marche ; cornière, seuil ...), **à fort coefficient de frottement** ;

Nez de Marche



- S'assurer que **les mesures sont durables** dans le temps (résistance ; dégradation ...)

Veille juridique

Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en autotraitement.

Désormais, **des conteneurs pour DASRI piquants/coupants** doivent être fournis en même temps que les médicaments, et remis **au pharmacien** une fois les conteneurs utilisés.

Une telle organisation visant à séparer les DASRI des autres déchets ménagers **doit réduire le nombre de seringues retrouvées dans les déchets ménagers** et donc diminuer les risques de piqûres/coupures pour les opérateurs collectant ou triant les déchets ménagers.

Boîtes aux lettres

Salage – viabilité hivernale : quels sont les effets du sel sur la santé ?

Le sel (ou Chlorure de sodium – NaCl) n'est pas un produit chimique réputé dangereux. Néanmoins, son pouvoir de corrosion est bien connu et cette caractéristique est rappelée dans la **fiche de données de sécurité**.

Ainsi, durant l'hiver, son utilisation pour le traitement de la chaussée et des trottoirs peut faire l'objet de quelques précautions :

- **Réduire le contact** : mettre en œuvre des équipements appropriés (épandeur tracté ou à bras)
- **Eviter d'épandre le sel à main nu**. Conjugué au froid, il peut provoquer **dessèchement cutané, gerçures et irritations**. Le port de gants de protection est recommandé.



Le sel peut également retarder la cicatrisation d'une blessure.

- **Eviter le contact avec les yeux**, d'autant que le froid peut occasionner une gêne amenant l'agent à se frotter les yeux.
- **Se laver les mains et le visage après le travail.**



Revue de presse (1)

PREVENTION :

Faire face à la violence. *La gazette des communes – 8 novembre 2010.*

Horaires atypiques : une pénibilité méconnue. *La gazette des communes – 15 novembre 2010.*

De plus en plus d'agents travaillent la nuit, très tôt ou très tard, pour satisfaire les besoins des usagers. Nombre d'études montrent que ces emplois du temps exposent à de graves affections.

Donner du sens au travail. *La lettre du cadre territorial – 15 novembre 2010.*

Les multiples dimensions du rapport au travail conduisent souvent à mélanger le personnel, le collectif, le métier et la manière dont on conseille de le faire. Le rôle du manager est de créer les conditions pour que les échanges sur le travail aident chacun à s'améliorer.

A qui la vaccination s'impose-t-elle ? *La gazette des communes – 6 décembre 2010.*

Mal gérée, l'épidémie de grippe A a accru la défiance vis-à-vis de la vaccination. Ceci est particulièrement sensible chez les territoriaux, encore nombreux à être soumis à l'obligation légale d'immunisation.

Accidents de trajet : attention aux pots de fin d'année ! *La gazette des communes – 13 décembre 2010.*

Les deux ordres de juridiction s'accordent à admettre que l'accident survenu pendant le trajet entre résidence et lieu de travail, ce trajet étant regardé comme le corollaire nécessaire de l'exécution du service, soit traité comme un accident de service.

BONNE PREVENTION... ET JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE !

¹ Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. (Article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle)

- Entre 2004 et 2007, dans la FPT, les TMS ont été multipliés par **3**.
- En 2007, les TMS représentent **100 000** jours d'arrêt de travail.
- La moyenne d'un arrêt de travail pour TMS est de plus de **200** jours.
- Les TMS génèrent du handicap et révèlent un échec de la prévention.

IL EST URGENT DE

TROUVER
MAINTEANT
SOLUTIONS

**Etablissement de personnes âgées
Mme LG., agent sociale (lingerie)**

" C'est plusieurs années après l'apparition des douleurs que j'ai consulté mon médecin.

Je ressentais des douleurs intenses par épisodes, des fourmillements à tout moment, même la nuit. Au quotidien, mes gestes étaient moins précis, je manquais de force pour correctement tenir les choses.

Moralement, on se pose beaucoup de questions. On manque d'informations pour bien comprendre de quoi il s'agit.

Je pense que les troubles musculo-squelettiques sont sous estimés et méconnus."

Extrait

**Ecole publique
Mme LB., agent territoriale spécialisée des écoles maternelles.**

" En tant qu'ATSEM, ma fonction est d'assister l'enseignante au quotidien, auprès de jeunes enfants scolarisés en classes maternelles. La relation à l'enfant implique une attention, une proximité. Mais les enfants mesurent moins de 1 mètre, ce qui impose de se baisser, de s'accroupir, d'adopter des postures agenouillées afin de les écouter, de leur parler, d'habiller et de déshabiller les enfants, mais aussi les consoler ou les soigner. Sans compter qu'il faut effectuer les tâches de ménage.

Ma pathologie a été reconnue d'origine professionnelle car en lien avec mon travail. J'aime mon métier, mais je ne veux pas perdre ma santé. Accompagnée par le médecin du travail, je bénéficie d'un aménagement de poste et cela a nécessité une réorganisation des emplois du temps des autres ATSEM.»

Extrait

**Centre communal d'action sociale de LE BONO
Mme Le Ménac'h, Présidente**

" Lorsque la maladie survient, elle nous rappelle à nos obligations.

La moindre des choses est de prendre nos responsabilités et de soutenir l'agent dans le déroulement des démarches, qui sont longues et complexes.

Cette situation nous a permis de réfléchir sur les contraintes de certaines tâches et de rechercher des solutions.

Extrait

**Ville de LANESTER
Mme Bigouin Le Borgnic, directrice des ressources humaines**

" Mon attention porte sur deux aspects :

d'une part, sur le respect de la procédure administrative : c'est une question de justice sociale pour la ville et pour l'agent.

d'autre part, sur l'organisation de la prévention des risques au travail. La mobilisation de tous est nécessaire pour prévenir et réduire le risque de TMS, aussi bien les agents que la hiérarchie.

Extrait

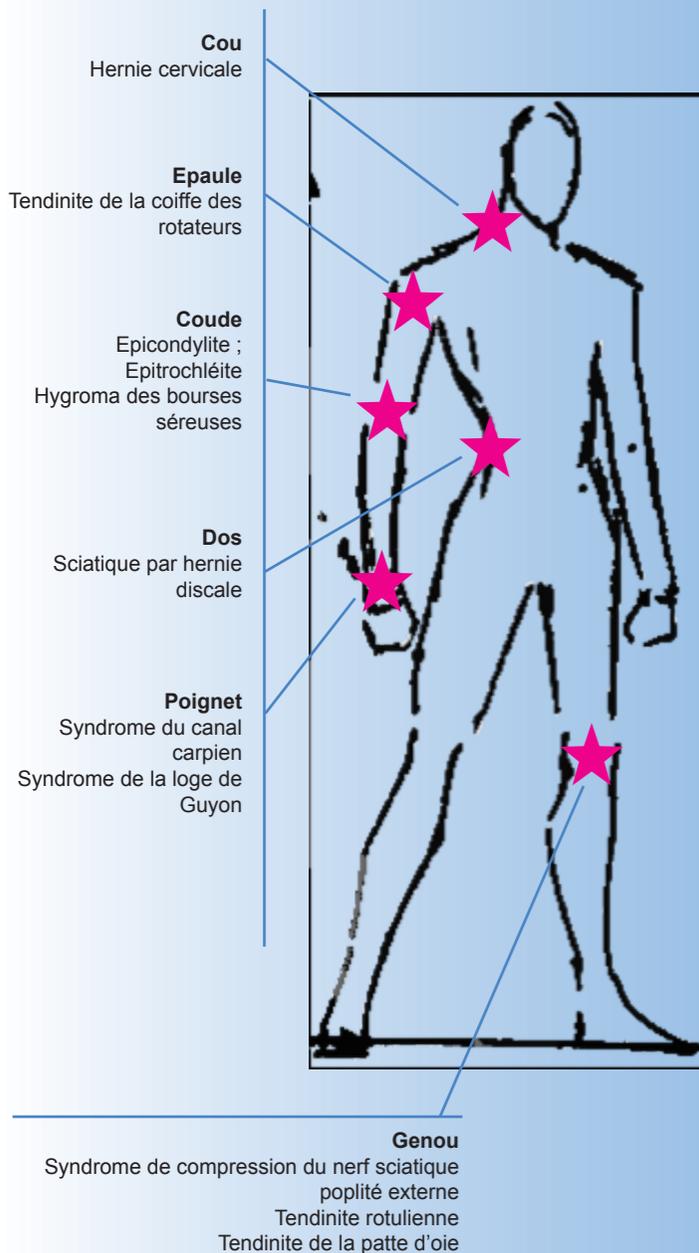
TROUBLES
MUSCULO-
SQUELETTIQUES

Ces petites douleurs au travail qui deviennent

INSUPPORTABLES



LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES



C'est l'affection

des muscles, des tendons ou des nerfs au niveau des articulations

Peuvent se traduire par une gêne dans les mouvements, une perte de dextérité, une incapacité à effectuer certains gestes ou à adopter certaines postures, susceptible d'évoluer en un handicap sérieux, une invalidité physique et la perte d'emploi.

Le médecin de prévention

est le conseiller de l'autorité et de l'agent pour éviter toute altération de la santé au travail. Ils sont assistés dans leur mission par les intervenants en prévention des risques professionnels

www.amiem.fr

C'est un échec

de la prévention des risques professionnels

Peuvent être évités en :

- intégrant la santé au travail aux principes de fonctionnement et de continuité du service public
- en impliquant la hiérarchie, les agents et les acteurs de la prévention
- en innovant et valorisant les expériences et les démarches réussies

C'est une désorganisation

des services

Peuvent être reconnus imputables au service et nécessiter de suivre une procédure administrative complexe.

C'est des arrêts

de travail à répétition

C'est un coût

pour la collectivité

Peuvent nécessiter des actions et des démarches : aménagement de poste, formation, acquisition de matériel ...

Les services du CDG

Service Hygiène et Sécurité : assiste les collectivités dans la prévention des risques professionnels et les accompagne dans la mise en oeuvre des actions.

Service indisponibilité physique : renseigne les collectivités sur les questions liées à l'indisponibilité physique des agents de droit public

Ergonome : accompagne les collectivités pour toutes les questions relatives au handicap, au maintien dans l'emploi et au reclassement

www.cdg56.fr

Les financements

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique : aide les employeurs à tenir leurs engagements

www.fiphfp.fr

Fonds national de prévention : finance et valorise les démarches de prévention engagées par les collectivités.

www.fnp.cnacl.fr